

Madame la Présidente,  
Chère Madame,

Je reviens vers vous suite à votre courrier du 19 mars 2020 et à notre entretien téléphonique subséquent du 27 mars 2020, lors duquel nous avons déjà évoqué l'évolution de la situation suite à nos interventions et décisions respectives.

A cet égard, je réitère mes remerciements pour votre mobilisation, qui a porté, comme mes propres efforts et ceux du Conseil administratif de Versoix, certains fruits.

En effet, depuis la date de rédaction de votre courrier, nos diverses démarches dans le cadre de nos compétences ou de nos liens politiques au niveau cantonal notamment, ont pu offrir des réponses à certains des points évoqués par votre courrier.

C'est ainsi que la Ville de Versoix a adopté une position claire concernant les loyers de ses locataires commerciaux, relayée sur le site internet de la ville, et qui donne un vrai ballon d'oxygène aux plus touchés. Cette position comprend une invitation expresse aux fondations de droit public et aux bailleurs privés qui en ont la possibilité de suivre sa position. L'Etat de Genève a également pris une position similaire, et depuis quelques jours il propose également une prise en charge partielle des loyers, d'entente avec le bailleur, pour les locations de surfaces jusqu'à CHF 3'500.- par mois.

Concernant l'extension des mesures de Réduction de l'Horaire de Travail (RHT), le Conseil fédéral a encore assoupli et étendu le premier paquet de mesures. Malheureusement, la situation des indépendants, notamment des professions libérales et des dirigeants de petites entreprises, impactés directement ou

l'impact des petites entreprises, impacté indirectement, n'est pas encore traitée au niveau que nous pourrions souhaiter. Les efforts conjugués de tous les milieux concernés à Genève, dont le Conseil d'Etat et la FER, pour qu'une meilleure solution puisse être trouvée, se poursuivent actuellement.

Sur le plan fiscal, le Département cantonal des finances a pris des mesures qui vont dans le sens souhaité dans votre courrier.

Concernant les besoins en trésorerie, le plan de cautionnement mis en place par la Confédération est un premier pas, important.

L'affacturage de créances cessibles que vous proposez paraît aussi être une solution intéressante pour les petites entités ne disposant pas déjà d'un tel mécanisme géré avec un organisme bancaire. A ma connaissance, le lancement de discussions est proposé entre le canton et les communes pour envisager un fonds de solidarité, et cette idée pourrait être creusée dans ce cadre. Une aide pour les milieux de la culture et de l'événementiel, durement touchés, va également se concrétiser.

Je ne doute pas que le Conseil administratif poursuivra les efforts le temps nécessaire, soit aussi durant la prochaine législature qui va débiter dans quelques semaines. Je saisi ici l'occasion de vous remercier pour les contacts toujours positifs que j'ai pu avoir avec votre association et ses présidents successifs au cours de ma propre mandature.

Pour ma part, je poursuivrai sans désespérer mes efforts allés dans le sens de vos préoccupations jusqu'au 31 mai à Versoix, puis au parlement genevois et dans le cadre de mes autres activités.

Demeurant à votre disposition, veuillez croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments les

meilleurs.

Patrick Malek-Asghar

Conseiller administratif de la Ville de Versoix